



## PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 23 janvier 2025

L'an 2025 et le 23 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LEGUET Thierry, Maire.

**Présents** : M. LEGUET Thierry, Mme POUSSE Corinne, M. RONCERAY Jean-François, Mme GAUCHER Céline, Mme de GUIBERT Dominique, M. LE CHAPELAIN Bernard, Mme ADAM Delphine, M. BOURREAU Cyrille, Mme DIANA Marie, M. De LOYNES Géraud, M. FOUCHER William, Mme FRANCK Christine, M. LENGLET Ludovic

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS Célia à M. BOURREAU Cyrille, M. MATHIEU Dominique à M. LENGLET Ludovic.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 16/01/2025

Date d'affichage : 05/12/2024

Acte rendu exécutoire

Après publication du 27 janvier 2025

Monsieur William FOUCHER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Une minute de silence est observée en la mémoire de M. Eugène SAVRAY, Mme Paulette THOMAS, Mme Christelle LATGER, récemment décédés.

## Ordre du jour :

1. Virement de crédits 2024
2. Demande de subvention culturelle auprès du CD 45
3. Répartition des consommations foncières SCOT PETR FOLS
4. Projet de création de brigade de Gendarmerie à Trainou
5. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025
6. CR des commissions et Tour de table
7. Informations diverses

### 1- Virement de crédits 2024

Le chapitre 014 – Atténuation de produits – relatifs aux attributions de compensations CCF 2024 ayant été sous-estimé lors du vote du Budget Primitif 2024, il a été nécessaire d'effectuer un virement de crédits en fin d'année 2024.

Arrivée de Monsieur Ludovic LENGLET à 19h06

Le Maire informe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu le budget primitif et notamment le chapitre 011 / Article 6188

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de 4 114 € sur le chapitre 014, article 739211, pour régulariser le budget relatif aux attributions de compensations 2024, il est décidé

Article 1 : d'effectuer un virement de crédits pour un montant de 4 114,00 € et détaillé ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-011 Compte 6188 (fonctionnement)	- 4 114.00 €			
TOTAL 011/6188	- 4 114.00 €			
D-739211		4 114.00 €		
TOTAL 014-739211		4 114.00 €		
TOTAL Fonctionnement	- 4 114.00 €	4 114.00 €		
TOTAL Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions et fera l'objet d'une insertion au recueil des Actes Administratifs de la Commune de Rebréchien.

Article 3 : Ampliation de cette décision sera notifiée à Madame la Préfète au titre du contrôle de légalité.

Article 4 : Le Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, de sa transmission à Madame la Préfète et de sa publication.

## 2- Demande de subvention culturelle auprès du CD 45

réf : D2025\_001 A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

La commune de Rebréchien souhaiterait solliciter le Département du Loiret pour l'attribution d'une subvention au taux maximum de 60 % afin de financer un spectacle de Cabaret de la revue Apothéose dont le montant éligible à subvention au catalogue culturel du CD45 « En scène » s'élève à 2.350 €.

Le montant du devis du cabaret « My Chrysalide » s'établit à 3.500 € nets de charges pour la formule Elégance. La prestation comprendrait un spectacle d'environ 1h45 avec 7 artistes, une régie son avec 3 techniciens + 2 techniciens manutention / vestiaire + fond de scène pailleté.

Date envisagée : samedi 08 mars 2025

Montant de la subvention sollicitée auprès du CD45 = 2.350 € x 60 % soit 1.410 €.

Reste à charge communal 3.500 € - 1.410 € = 2.090 €

Monsieur le Maire interroge l'assemblée délibérante pour l'autoriser à solliciter auprès du CD45 une subvention culturelle de 1.410 €, dans le cadre de la saison culturelle « En scène » 2024 / 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du CD45 une subvention culturelle de 1.410 €.

## 3- Répartition des consommations foncières SCOT PETR FOLS

réf : D2025\_002 A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le schéma de cohérence Territorial du PETR Forêt d'Orléans Loire Solgne (FOLS) répartissant les objectifs de consommation foncière a été approuvé le 12 mars 2020. Il définit des objectifs de consommation foncière pour les trois communautés de communes membres du PETR, sur la période 2020-2040. Ces objectifs sont répartis, par communautés de communes, par pôles, en logements et en hectares. A l'intérieur de chaque pôle, les communes doivent se répartir, après concertation, le nombre de logements et le nombre d'hectares. 50% minimum des nouveaux logements programmés dans le SCOT sur 20 ans devront être réalisés en densification à l'intérieur des enveloppes urbaines définies. Pour le reste, le SCOT prévoit un cadrage foncier à ne pas dépasser concernant le développement des nouveaux logements en extension des enveloppes urbaines existantes.

Les communes d'Aschères-le-Marché, Rebréchien, Saint-Lyé-la-Forêt et Vennecy font parties du pôle de proximité CCF. Le SCOT prévoit pour ce pôle une programmation de 510 logements et une consommation de 21,3 hectares sur la période 2020-2040. Lors des réunions de concertation qui se sont tenues le 07 octobre 2022 et le 16 décembre 2024, la répartition suivante a été proposée :

		Programmation SCOT 2020-2040	
		Hectares (en extension de l'enveloppe urbaine)	Logements (dont 50% en extension de l'enveloppe urbaine)
Pôle de Proximité	Aschères le Marché	5	120
	Rebréchien	6	145
	Saint Lyé La Forêt	3,3	80
	Vennecy	6,9	165
	<b>Total</b>	<b>21,3</b>	<b>510</b>

- Considérant que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne a été approuvé le 12 mars 2020.
- Considérant que le SCOT définit des objectifs de consommation foncière par logement (dont 50% en extension de l'enveloppe urbaine) et en hectares (en extension de l'enveloppe urbaine).
- Considérant que les communes d'Aschères-le-Marché, Rebréchien, Saint-Lyé-la-Forêt et Vennecy font parties du pôle de proximité.
- Considérant que le SCOT prévoit pour ce pôle une programmation de 510 logements et de 21,3 hectares sur la période 2020-2040.
- Considérant les réunions de concertation en date du 07 octobre 2022 et du 16 décembre 2024.
- Considérant que la répartition est celle proposée ci-dessus

Monsieur Ludovic LENGLET, demande si les quotas ou si cette répartition peut évoluer. Monsieur le Maire répond par l'affirmative si le SCOT est modifié ou si les 4 communes du pôle s'entendent sur ce point.

Il est proposé aux élus de l'assemblée délibérante d'approuver cette répartition entre les 4 communes du pôle de proximité de la CCF pour satisfaire aux exigences de programmation définies par le SCOT du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs concernant ces répartitions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette répartition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs concernant cette répartition.

#### **4- Projet de création de brigade de Gendarmerie à Trainou (Annexes 1 & 2)**

réf : D2025\_003 A la majorité (pour : 2 contre : 13 abstentions : 0)  
Vote à bulletins secrets approuvé par plus d'1/3 des élus constituants l'assemblée présente

Par courriel reçu le 18 novembre 2024 des services de la Préfecture, Monsieur le Maire apprenait que la commune de Rebréchien était désormais associée à un projet de création de Brigade de gendarmerie sur Trainou et qu'il était invité en Préfecture le jeudi 12 décembre 2024 à 15h00 pour en définir les contours financiers et opérationnels. Le relevé de conclusions de cette réunion a été adressé aux élus le 03 janvier 2025 (*annexe 1*).

Sur le volet opérationnel, l'objectif serait de desservir plus rapidement les 8 communes concernées par ce projet. Trainou en position centrale permettrait de réduire les temps d'intervention aujourd'hui estimé à 25 min. Un terrain sera mis gracieusement à disposition. A terme une arrivée nette de 10 gendarmes supplémentaire serait garantie.

Sur le volet financier, le projet comprend :

- la construction d'une brigade de gendarmerie, coût estimé à 1,626 million d'€, financé par de la DETR (750 000 €), une subvention de la gendarmerie (114 570 €) et un prêt (761 430 €) contracté par les communes via la création d'un Syndicat auprès de la Banque des Territoires. Pour Rebréchien, emprunt de 63 716,02 € remboursé par le versement des loyers. Impact financier quasi nul pour la commune de Rebréchien (*Annexe 2*),
- la construction de logements pour les militaires et leurs familles, projet porté par un bailleur social, coût maximum estimé à 3.198 millions d'€. Pour rendre financièrement possible le projet une subvention d'équilibre serait demandée aux communes avec pour clé de

répartition le nombre d'habitants. Le montant de cette subvention d'équilibre à verser sur 3 exercices budgétaires pour la commune de Rebréchien serait compris entre 31 240,83 € et 84 175,63 € en fonction du taux d'emprunt contracté. 57 264,33 € si taux à 3 %

Madame la Préfète invite les collectivités concernées par ce projet, sur la base du relevé de conclusions (*Annexe 1*) et des éléments techniques complémentaires fournis par le Général de division OTT (*Annexe 2*), à lui faire un retour sur le positionnement définitif de la commune (*accord ou refus de participer au projet*) avant le 31 janvier 2025.

Monsieur le Maire prend acte du projet et informe que ces coûts non initialement prévus dans la projection du BP 2025 devront être financés, soit par des pistes d'économie à définir, soit par de nouvelles recettes, à définir également.

Monsieur le Maire de Rebréchien souhaite connaître la position des élus communaux quant à la participation financière de la commune de Rebréchien au projet de création de brigade de Gendarmerie à Trainou.

Une discussion s'installe. Certains élus regrettent que la commune n'ait pas été associée au projet dès son origine en 2022, d'autres font remarquer que la brigade de Neuville-aux-Bois, bien plus proche que ne le serait Trainou donne entière satisfaction. D'autres soulignent le manque de cohérence opérationnelle compte tenu que les communes voisines de Loury et Vennecy n'adhèrent pas au projet. Monsieur LENGLET demande si, dans le cadre de ce budget, le recrutement d'un policier municipal pourrait être envisagé. Monsieur le Maire informe qu'il a été créé dans certaines Comcom des polices municipales d'intérêt communautaire. Madame Christine FRANCK demande ce qu'il adviendra du projet si plusieurs communes réfutent le financement. Monsieur le Maire suppose que dans cette hypothèse soit le projet ne se fera pas, soit une autre répartition financière sera proposée aux communes acceptant le projet.

Après discussion, un vote à bulletins secrets est proposé, puis accepté.

Le conseil municipal, à la majorité, 13 contre, 2 pour, refuse de participer financièrement au projet de création de brigade de Gendarmerie sur Trainou. Une communication en ce sens sera faite à Madame la Préfète.

## **5- Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2025**

Bien que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne soit pas une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de moins de 3 500 habitants, et bien que le Projet de Loi de Finances 2025 ne soit toujours pas connu fin 2024, Monsieur le Maire souhaite présenter aux élus de la collectivité, avant le vote du budget prévisionnel prévu fin mars, les orientations budgétaires 2025, comme cela a été fait lors de la Commission finances du mardi 14 Janvier 2025

### **A – Contexte national**

Les taux d'intérêt, très favorables jusqu'en 2021, avaient fortement progressé en 2022 et 2023. La commune avait fait preuve d'opportunité en empruntant en mai 2022 150 K€ à moins de 1 % pour financer ses investissements pluriannuels (sécurisation route de NaB, bordures rue du haut thibert, rénovation thermique du bâtiment central de l'école primaire). Depuis 2024 les taux ont rebaisé pour avoisiner les 3.5 % fin 2024. Pas d'emprunt à envisager en 2025 pour financer les investissements 2025 qui seront réduits et autofinancés.

L'inflation très marquée ces dernières années, pour rappel + 5,2 % en 2022, + 4,9 % en 2023, aura diminué pour passer sous la barre des 2% en 2024. De ce fait, la base fiscale des valeurs locatives sera revalorisée par l'Etat de +1.7 %, un gain potentiel pour la commune estimé à environ 7.000 €

Aucune information à ce jour, sur les revalorisations salariales liées au SMIC ou au point d'indice des fonctionnaires

## **B – Situation de la commune**

- **a) Les résultats 2024 (provisaires et arrêtés au 10/01/2025)**

**En fonctionnement = + 536 813,82 €**

Pour rappel : + 530 996,88 en 2023 ; + 403 730,82 € en 2022 ; + 441 730,93 € en 2021

**En investissement = - 208 254,30 €**

Pour rappel : - 80 898,79 € en 2023 ; 41 547,87 € en 2022 ; - 48 071,92 € en 2021

**Résultat global = + 328 559,52 €**

Pour rappel : + 450 098,09 en 2023 ; + 445 278,69 € en 2022 ; + 393 659,01 € en 2021

Madame Céline GAUCHER, informe que ce résultat global 2024 > à 300 000 € s'explique par le report favorable du résultat 2023, par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, et par la maîtrise des dépenses d'investissement qui se seront limitées à celles prévues au Budget Prévisionnel 2024, exception faite des panneaux solaires photovoltaïques du complexe Gymnase / salle polyvalente.

Ce résultat est certes en baisse par rapport aux années précédentes mais il tient compte des investissements importants qui auront été réalisés en 2024, sans recourir ni à l'emprunt, ni à l'augmentation du taux de fiscalité. A noter aussi que la subvention de l'ETAT estimé à 25.000 / 29.000 € ne nous est toujours pas parvenue.

Près de 484 000 € d'investissements auront été engagés en 2024 et auront été entièrement financés par des recettes d'investissements stables (TA + FCTVA), des subventions (Région + département) et par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. Pour rappel, nouvelle autolaveuse, nouveau lave-vaisselle, réfection de la toiture des commerces, remboursements des emprunts, vidéoprotection route de Vennecy, rénovation thermique de l'école primaire (bâtiment central) + frais d'AMO, nouveaux équipements de salle po, DAE école, bordures rue du haut thibert et route de Loury, panneaux solaires photovoltaïques.

Tenant compte de ces nombreux investissements, le résultat 2024 reste maîtrisé, dans la lignée des précédents, si l'on se remémore que le résultat global 2023 tenait compte du non-engagement de la rénovation thermique de l'école, ou que celui de 2022 tenait compte d'une ressource d'emprunt de 150 000 € ainsi que de la vente d'un terrain pour 15 640 €. Que le résultat global 2021 tenait compte d'une vente immobilière de 100 000 €.

- **b) Orientations du Budget Primitif 2025 :**

Monsieur le Maire informe que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 devrait s'établir à + 1.7 % selon la loi de Finances 2024. Ce taux tient compte de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) et permet de contre carrer en partie l'inflation sur les matières premières.

**En cours de crédit au 1<sup>er</sup> janvier 2025 = 159 907,80 €** soit 112 € par habitant (5 fois moins que la moyenne nationale)

En dépenses de fonctionnement, le niveau des charges à caractères générales devrait être stable. L'inflation sera contre carrée par une baisse des dépenses bâtementaires. Notons également la constitution d'une « réserve » de 100 K€. Les charges de personnel ont été revalorisées de 3 %. Les Attributions de Compensation relevées de + 5 K€ pour anticiper le reversement d'une fraction de Taxe d'Aménagement à la CCF. Enfin, près de 167 K€ autofinanceront une partie des dépenses d'investissement.

En recettes de fonctionnement, pas de hausse envisagée des taux de fiscalité locale. Aucune hausse sur le mandat. Pas de hausse non plus des recettes sur nos prestations de services (redevances périscolaires et tarifs municipaux 2025). Des baisses sur les recettes de loyer ont été prévues compte tenu du déménagement de la CCF et de la fin de bail du « Rebrech' ». La Dotation Globale de Fonctionnement est espérée maintenue. Les recettes tiendront compte du report du résultat 2024 qui sous réserve de modification s'élèverait à + 536 813,82 €.

En dépenses d'investissement, seront inscrits au BP 2025 la capitalisation du déficit d'investissement 2024 de 208 254,30 €, le remboursement des prêts, les investissements incorporels incluant les frais d'études pour la 2<sup>nd</sup>e tranche de rénovation thermique à l'école 10 K€ + 10 K€ de frais de logiciens, ainsi que des investissements corporels établis d'après le recensement de besoins effectués auprès des services communaux et des commissions municipales évalués à ce jour à 202 000 €.

Immos incorporels	20 000 €
Volets roulants étage Mairie	6 000 €
Alarme école	5 000 €
Sablage route de NaB	15 000 €
Budget participatif 2024 - Tyrolienne	5 000 €
Voirie Pigage	7 000 €
Main courante pont SNCF	5 000 €
RAR PSP	18 000 €
Voirie Orme au roi	62 000 €
Autres installations techniques (ST)	5 000 €
Divers (décos de Noël + prog Dmx + chaises + TV + cnx sans fil)	12 000 €
Mobilier école + cuisine Mairie	12 000 €
Aménagement extérieur Mairie	10 000 €
Tableau électrique Mairie	7 000 €
Chaudière école	33 000 €
	222 000 €

Pour financer ces dépenses d'investissement, seront inscrits en recettes d'investissement, l'autofinancement dégagé en 2024, la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental du Loiret soit environ 35 K€, la DETR 2024 estimée à 25 K€, le FCTVA évalué à 25 K€ ainsi que la Taxe d'Aménagement prudemment estimée à 30 K€ (40 K€ en 2024, 68 K€ en 2023).

**Pour résumer :** Le BP 2025 sera conçu pour assurer les charges de fonctionnement, permettre la constitution d'une réserve de 100 K€, capitaliser le déficit d'investissements 2024, rembourser les annuités des emprunts et permettre le financement d'une étude thermique sur la tranche 2 de l'école ainsi que d'envisager le financement de 222 K€ de nouveaux investissements listés ci-dessus. Tout ceci sans prêt bancaire complémentaire, ni hausse d'impôts, ni augmentation de tarif sur les prestations de service.

## **6 – Compte rendu des commission et tour de table**

### **Jeunesse :**

Madame Marie DIANA informe qu'un magnifique spectacle de Noel a été réservé pour le samedi 13 décembre 2025 à la salle polyvalente

### **Evènementiel :**

Monsieur Cyrille BOURREAU informe de la tenue de l'accueil des nouveaux habitants le samedi 22 février 2025 salle Area Bacchi

### **Communication / Culture :**

Madame Delphine ADAM sollicite les élus pour éditer le Rebrech'infos d'hiver 2025. Et rappelle la tenue d'une pièce de Théâtre « La famille » le dimanche 26 janvier 2025.

### **Ecole :**

Madame Céline GAUCHER informe que le prochain conseil d'école aura lieu le 25 mars 2025, et que l'école accueille depuis quelques semaines 3 enfants rapatriés de Mayotte.

### **Travaux :**

Monsieur JF RONCERAY informe de la fin de la rénovation totale de l'étage de la Mairie effectuée pour une partie en régie, pour une autre partie par des prestataires. Ont ainsi été créés 2 greniers d'archive, une salle de réunion, un bureau, et une pièce pour déjeuner.

La nouvelle bibliothèque municipale et scolaire sera prochainement opérationnelle. La municipalité remercie les agents techniques, les enseignants, Mmes M. LOUVEL, J. CAPLAIN et MF BOUCHET pour avoir mené à bien ce projet.

Les 2 bornes de recharge de la place de l'église devraient être installées par ELECTRIP au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

## **7 - Informations diverses**

- Le 30 décembre 2024, Monsieur et Madame TORGUET sont venus en Mairie informer Monsieur le Maire qu'ils cessaient l'activité de leur Bar restaurant « Le Rebrech' » à compter du 31 décembre 2024. Le délai de préavis prévu au bail commercial est de 6 mois à réception du recommandé informant le propriétaire des murs (Commune de Rebréchien) de la cessation du bail. Période pendant laquelle les loyers continuent à être perçus par la commune. M. & Mme TORGUET informent vouloir profiter de cette période pour essayer de vendre leur fonds de commerce.
- Les travaux concernant l'opération de lotissement de l'Orme au roi débiteront le lundi 17 février 2025. Y seront notamment associés les concessionnaires GRDF pour le gaz, Enedis pour la basse tension et le dévoiement de la ligne aérienne, la CCF pour le raccordement au réseau d'Eau Potable et le raccordement au réseau Eaux Usées, XP FIBRE pour l'adduction en Fibre Optique des lots.
- Information SITOMAP : Monsieur Jean-François RONCERAY informe que les modalités relatives à la collecte annuelle des encombrants évolue. En 2025, cette collecte sera réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et aux personnes âgées de plus de 70

ans sur RDV en appelant le 0800 94 29 78 du 03 au 28 février 2025. Plus d'information auprès du SITOMAP et sur le site internet communal [www.rebrechien.fr](http://www.rebrechien.fr)

- La commune de Rebréchien accueillera les 28, 29 et 30 mars 2025 le Fest'hiver CCF 2025. Réservez votre week-end pour 3 jours de spectacle dont la programmation culturelle vous sera prochainement communiquée.

Prochain Conseil Municipal,  
Prévu au mardi 25 mars 2025